



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Olivier SCHMITZ

Gouverneur de la province de Luxembourg

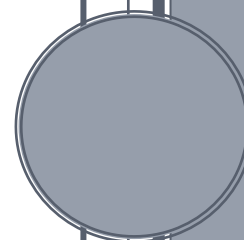


TABLE DES MATIÈRES

1. Matières fédérales.....	4
1.1. Sécurité.....	4
1.1.1. Planification.....	4
1.1.1.1. État des lieux.....	4
1.1.1.2. Aides aux communes.....	4
Participation aux cellules communales	4
Formations	4
Exercices	5
1.1.1.3. Cellule de sécurité provinciale	5
PPUI provincial « Interruption de l'alimentation en électricité »	5
PPUI Seveso	6
PPUI Nucléaires.....	6
Camps de mouvement de jeunesse.....	6
Formulaire « dossier sécurité ».....	7
Cellule de Coordination de l'Événement.....	7
Exercices	7
1.1.1.4. Collaborations internationales	8
Grande Région.....	8
Tournai II	8
Grand-Duché de Luxembourg	9
Benelux	9
Inter'Red	10
1.1.2. Gestion de crise.....	11
1.1.2.1. Incendie d'un camion sur la E411	11
1.1.2.2. Intoxications mouvements de jeunesse	11
1.1.2.3. PPA	11
1.1.2.4. Fuite SWDE.....	11
1.1.2.5. Sécheresse.....	11
1.1.2.6. Appui aux gestions de crises communales.....	12
Neufchâteau – 12 février 2018	12
Bastogne – 29 mai 2018.....	12
Vielsalm – 1 ^{er} juin 2018	12
Messancy – 20 juin 2018.....	13
1.1.3. Zones de secours	13
1.1.4. Police intégrée.....	13
1.1.4.1. Concertation autorités provinciales et policières	13
1.1.4.2. Recrutements et renouvellement	14
Chef de corps	14
1.1.4.3. Transmigration	14
1.2. Activités administratives, d'appui et de contrôle.....	15
1.2.1. Tutelles.....	15
1.2.1.1. Zone de Secours Luxembourg.....	15
1.2.1.2. Zones de Police	15
1.2.2. Armes	15
1.2.2.1. Documents enregistrés ou émis :.....	15
1.2.2.2. Arrêtés :	16
1.2.2.3. Autres :	16
1.2.3. Dérogations d'architectes	16
1.2.4. Gardes champêtres particuliers.....	17
1.2.5. Transports d'explosifs et munitions.....	17
1.2.6. Organisations sportives.....	17
1.2.6.1. Rallyes	17
1.2.6.2. Courses cyclistes	17

1.2.7. Prisons	18
1.3. Santé	18
1.3.1. COAMU	18
1.3.2. AMU	19
1.3.3. Médecine de garde	20
1.3.4. CPT-Lux	20
1.3.5. CNSMU	21
1.4. Formation membres services de secours	21
1.4.1. Conseil de formation	21
1.4.2. École de la sécurité	22
1.4.3. Dir-PC-OPS	23
2. Matières régionales	24
2.1. Contacts avec le CRC-W	24
2.2. Cellule Éducation Prévention	25
2.3. Réseaulux	25
2.4. Supracommunalité	26
2.5. Responsabilités des Gouverneurs	27
2.6. Activités administratives, d'appui et de contrôle	27
2.6.1. Tutelles	27
2.6.1.1. Zones de Police	27
Budgets et modifications budgétaires	27
Comptes annuels	28
Dispositions générales en matière de personnel	28
2.6.1.2. CPAS	28
Tutelle générale d'annulation	29
À transmission obligatoire	29
Recours	29
Tutelle spéciale d'approbation	30
2.6.1.3. Fabriques d'église	30
2.6.2. Receveurs régionaux	30
2.6.3. Calamités	31
2.6.3.1. Sécheresse 2017 (sécheresse reconnue d'août 2016 à juin 2017)	31
2.6.3.2. Gel 2017 (période de gel de fin avril 2017)	31
2.6.3.3. Cimetières et sépultures	31
2.7. Élections	31
2.7.1. Organisation	31
2.7.2. Recours	32
3. Matières provinciales	33
3.1. collège provincial	33
3.2. conseil provincial	33
3.2.1. Mercuriale	33
3.3. Conférence luxembourgeoise des Élus	34
3.4. Chasse et Pêche	34
3.4.1. Chasse	34
3.4.2. Pêche « Parcours du Gouverneur » à Mirwart	34
3.5. Visites dans la province	34

4. Activités de représentation, de réseaux et de partenariats	36
4.1. Protocole.....	36
4.1.1. Titres royaux.....	36
4.1.2. Te Deum	37
4.1.3. War Heritage Institute.....	37
4.2. Relations internationales	37
4.2.1. Visites d'Ambassadeurs.....	37
4.2.2. Missions.....	37
4.3. Fondation Roi Baudouin	39
4.4. ULg.....	39
4.4.1. Campus-Arlon	39
4.4.2. Conseil d'administration	39
4.5. Colloques et conférences	40
4.5.1. Collège Belgique.....	40
4.5.2. Conférences	40
4.5.3. Godfroid.....	40

MATIÈRES FÉDÉRALES

1.1. SÉCURITÉ

1.1.1. Planification

1.1.1.1. État des lieux

Le travail en matière de sécurité se poursuit en province de Luxembourg, tant au niveau communal qu'au niveau provincial. Plusieurs mises à jour ont été apportées au niveau provincial. En ce qui concerne les communes, elles sont désormais plus de la moitié des quarante-quatre communes a désormais un PGUI mis à jour selon le canevas proposé en 2017. Les autres sont en passe de les rejoindre.

1.1.1.2. Aides aux communes

Participation aux cellules communales

Mes services ont poursuivi le travail entamé en 2017 pour assister les communes dans la mise à jour de leur planification d'urgence.

Nous avons également apporté un soutien tout particulier pour la rédaction des PPUI des prisons de Marche et Saint-Hubert (toujours en cours en 2019) ainsi que pour le PUI de l'hôpital de Libramont.

Formations

Durant le mois de mars 2018, nous avons poursuivi les cycles de formations lancés en 2017 en proposant aux fonctionnaires communaux une « formation de base 2 ». Cette formation

s'adressait aux personnes ayant suivi en 2017 la « formation de base 1 » ou la formation « planicom » dispensée par l'ULg.

Elle se déclinait en différents modules plus pratiques que théoriques. À noter également que les modules « PIPS » ont été ouverts aux assistants psycho-sociaux des communes de même que le module « D5 » aux fonctionnaires communaux chargés de la communication.

Une formation spécifique D5 avec mise en pratique des grands principes de la communication de crise au travers d'un exercice a également été organisée à deux reprises durant l'année 2018 notamment grâce au soutien du centre de crise fédéral. Nous avons également tenu à y associer des représentants de la presse locale afin que ceux-ci puissent apporter leur regard et faire part de leur demande en matière de communication face à des situations d'urgence, mais également pour qu'ils puissent se rendre compte de nos procédures de communication face à une crise. Ces formations ont rencontré un franc succès avec près d'une centaine de participants.

Exercices

L'une des promesses faite aux communes lors de mes visites en 2016 était de les accompagner à la fois dans la rédaction de leur PGUI communal via un canevas, mais également de leur proposer de tester la mise à jour de leur plan au travers d'un exercice « table top » animé par le Commandement militaire de la province.

Après Libramont en 2017, quatre autres communes ont, en 2018, pu s'exercer au travers de scénarios leur permettant d'utiliser plusieurs facettes de leur PGUI.

D'autres exercices de ce genre seront encore organisés durant les prochaines années.

Pour rappel, trois conditions doivent être remplies par les communes pour bénéficier de ce programme :

- Disposer d'un PGUI communal mis à jour selon le canevas proposé par la cellule de sécurité communale
- Avoir réuni sa cellule de sécurité communale dans l'année écoulée
- Avoir testé son schéma d'alerte

1.1.1.3. Cellule de sécurité provinciale

PPUI provincial « Interruption de l'alimentation en électricité »

Conformément aux recommandations faites par le gouvernement fédéral, mon service planification d'urgence, en collaboration avec l'ensemble des disciplines, a travaillé à la mise à jour du Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention « interruption de l'alimentation en électricité ».

Ce plan a été approuvé en octobre 2018 par la cellule de sécurité provinciale et dans la foulée par le Ministre de l'Intérieur.

En complément de ce PPUI, nous avons jugé nécessaire au vu de l'actualité du début de l'hiver 2018 d'organiser une séance d'information à l'attention des bourgmestres et fonctionnaires planu des communes.

PPUI Seveso

Après un long travail des près de deux ans, mon service planification d'urgence, toujours en collaboration avec l'ensemble des disciplines, est arrivé au terme de la rédaction du PPUI Seveso de l'entreprise Burgo-Ardenne.

Ce travail a nécessité de nombreuses réunions, notamment en vue de sensibiliser les responsables de l'entreprise sur l'importance de participer à la rédaction de ce plan.

Les communes de Rouvroy et Virton, sur lesquelles se trouve l'entreprise, ont également été associées à l'ensemble de travaux de rédactions.

Ce plan a été présenté et validé en cellule de sécurité provinciale en date du 31 mai 2018. Le Ministre de l'Intérieur l'a quant à lui approuvé en octobre 2018 après la période légale de consultation publique. Cette consultation nous a permis de constater que les citoyens directement concernés par l'entreprise étaient en attentes de davantage d'informations sur les risques liés à cette usine. Nous avons donc organisé une soirée d'information qui a rassemblé une bonne centaine de citoyens et qui s'est révélée très positive.

PPUI Nucléaires

Durant l'année 2018, mon service planification d'urgence a également pris part aux groupes de travail relatif à l'établissement des PPUI Nucléaires des centrales de Chooz et Tihange. En effet, plusieurs communes luxembourgeoises se trouvent dans la zone de planification de ces deux centrales.

Les deux plans devraient être approuvés par les cellules de sécurité provinciales respectives dans le courant de l'année 2019.

Camps de mouvement de jeunesse

La sécurité des camps des mouvements de jeunesse sur le territoire provincial et la promotion des règles du « bien vivre ensemble » font partie des priorités de la cellule de sécurité provinciale.

À ce sujet, l'ambition est de développer et mettre à disposition des quarante-quatre communes un outil de gestion informatique des camps à l'instar de ce qui se fait déjà pour les douze communes de la zone de police Famenne Ardenne. Cette application permet aux communes de référencer l'ensemble des camps connus et donne un accès aux disciplines, principalement les services de secours et de police, mais aussi à divers partenaires impliqués dans la gestion des camps (DNF, fédérations, ...) afin d'y encoder toutes les interventions ou incidents liés à la présence de ces camps.

Pour étendre cette gestion à l'ensemble du territoire provincial, le recrutement d'un coordinateur est apparu comme une nécessité. C'est pourquoi une demande de subvention a été adressée au Ministre René Collin en partenariat avec l'asbl Atout-camps active sur le territoire de la Wallonie. Dans un premier temps, le coordinateur a été chargé de la mise en œuvre du projet sur le territoire de notre province et en priorité d'étendre la plateforme informatique aux zones de police Centre Ardenne et Semois et Lesse. Le travail est en cours et prend plus de temps que ce qui a été estimé initialement. L'objectif reste toutefois de couvrir tout le territoire provincial d'ici l'été 2020.

Formulaire « dossier sécurité »

Durant toute l'année 2018, mes services, l'ensemble des disciplines et moi-même avons travaillé à la rédaction d'un formulaire unique, mis à la disposition des communes et organisateurs d'événements, visant à rassembler en une fois l'ensemble des informations nécessaires à l'autorité pour donner ou non son autorisation à la tenue d'un événement sur la voie publique.

Ce travail a notamment nécessité quelques ajustements dans les règlements généraux de police. Si toutes les communes n'ont pas encore pris l'habitude d'utiliser ce canevas, elles sont de plus en plus nombreuses à exiger ce formulaire auprès des organisateurs d'événements.

Cellule de Coordination de l'Événement

Dans la même logique de gestion coordonnée d'événements, en 2018, nous avons mis en place des cellules de coordination de l'événement (CCE) pour des organisations de grande envergure. Ce fut notamment le cas pour les Legend Boucles de Bastogne et la Foire agricole de Libramont.

Mes services et l'ensemble des disciplines ont également défendu la plus-value de ce genre de cellules auprès des bourgmestres. Ainsi la commune d'Arlon s'apprête à mettre en place une CCE pour la gestion de la fête du Maitrank, comme ce fut déjà le cas pour les festivités liées à la présence d'un écran géant sur la Place Léopold durant la Coupe du Monde.

Exercices

• *Communaux*

Après la commune de Libramont en 2017, quatre autres communes ont testé leur PGUI communal en 2018.

• *Provinciaux*

Tous les trois mois, la CU112 organise un test du schéma d'alerte. Ce test s'est accompagné à l'occasion d'un petit test du logiciel ICMS.

Le 23 octobre 2018, nous avons également testé notre PPUI Seveso « Antargaz » au travers d'un exercice avec déploiement sur le terrain et au centre de crise provincial.

• *Européen*

En 2017, l'Union européenne avait retenu la candidature de la province de Luxembourg pour accueillir le prochain exercice du European Union Civil Protection Mechanism. Cet exercice, sans déploiement sur le terrain, s'est déroulé durant une semaine à La Roche-en-Ardenne au début du mois de juin 2018. À cette occasion une septantaine de spécialistes, venus des quatre coins de l'Europe, se sont exercés à une coordination en cas de catastrophe.

Le mécanisme offre aussi aux pays participants la possibilité de former leurs équipes de protection civile. Au travers d'échanges de bonnes pratiques et d'un apprentissage, les équipes augmentent leurs capacités et l'efficacité de leur réponse aux catastrophes. De nombreux exercices sont donc organisés. Dont celui de juin en province de Luxembourg dont le scénario a intégré le déploiement de cinq sortes de modules : les équipes de

recherches sous décombres, de purification des eaux, de lutte contre les feux de forêt, d'assistance technique et des postes médicaux avancés.

Ce fut pour notre cellule de sécurité provinciale une expérience très enrichissante. Elle nous a notamment permis d'échanger avec des homologues européens sur des procédures de gestion de crises.

1.1.1.4. Collaborations internationales

La province de Luxembourg est, de par sa situation géographique et son histoire, naturellement tournée vers ses voisins grand-ducaux et français. L'Europe et l'ouverture des frontières n'ont fait qu'accroître des contacts quotidiens.

Ainsi, plus de trente-deux mille citoyens de la province de Luxembourg traversent chaque jour la frontière luxembourgeoise pour aller travailler.

Notre province accueille également quotidiennement près de dix mille travailleurs français. Au vu de ces flux incessants et grandissants, il était plus que nécessaire, et même logique, de réfléchir à des coopérations étroites entre les différents services d'intervention, de secours et d'urgence.

Plusieurs institutions et traités offrent en effet un cadre de coopération établi. Reste à les développer entre territoires autour de problématiques communes.

Comme je l'avais annoncé dans ma mercuriale prononcée en début d'année 2018, l'année 2018 serait celle de nombreuses avancées en matière de sécurité transfrontalière. Car le constat est clair : la sécurité des citoyens ne s'arrête pas aux frontières.

Grande Région

La Grande Région offre également pour la province de Luxembourg un cadre idéal d'échange avec des partenaires qui représentent pour la plupart des voisins directs. Le Sommet de la Grande Région tenu le 20 décembre 2016 à Arlon pour marquer la fin de la présidence wallonne a notamment défini la sécurité comme faisant partie des axes de développement. Or les Gouverneurs représentent le parfait trait d'union entre ces compétences fédérales en matière de sécurité et la Région wallonne faisant partie de la Grande Région.

C'est pourquoi j'ai sollicité une lettre de mission, avec l'accord du centre de crise fédéral, auprès du Ministre-Président de la Région wallonne. Cette lettre aurait pour objectif de me permettre de développer cet axe de développement au nom de la Région wallonne.

Acceptée par les instances wallonnes, cette lettre est encore à l'heure actuelle à l'étude auprès des services juridiques du SPF Intérieur.

Tournai II

Les collaborations policières internationales entre la France et la Belgique sont régies par un traité, celui de Tournai II.

Conscient que le comité stratégique de Tournai II ne développait que des matières propres à la région transfrontalière de Lille-Tournai, j'ai, avec mon collègue de Namur et le

Procureur général de Liège, entrepris de développer et de mettre en place une « convention de mise en œuvre des accords de Tournai II dans la région Est ». Cette convention a été ratifiée le 9 janvier 2018 avec le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est.

L'objectif est de développer des groupes de travail thématiques rassemblant des acteurs policiers territoriaux afin de mettre en place des procédures de coopérations directes.

Ces différents groupes de travail se sont réunis à de nombreuses reprises dans le courant de l'année 2018. Quant au comité de pilotage rassemblant les autorités signataires ainsi que les présidents des groupes de travail, il s'est réuni à deux reprises : en mars à Namur et en juillet à Metz.

Les avancées ont été telles en une année que nous avons déjà pu organiser un exercice grandeur nature début janvier 2019. Cet exercice, baptisé MOBTEREX, avait pour objectif de tester la capacité des différents services à poursuivre un véhicule en fuite traversant les provinces de Namur et Luxembourg, puis passant en France, avant de revenir en Belgique.

Nous avons également tenu une session plénière début 2019 à Arlon qui a permis de faire le point sur les différents groupes de travail et de fixer de nouveaux objectifs.

Je joins en annexe du présent rapport le rapport d'activité 2018 rédigé en commun avec les partenaires français et namurois.

Grand-Duché de Luxembourg

En 2018, j'ai tenu à poursuivre et entretenir les premiers excellents contacts noués avec les responsables de la sécurité civile du Grand-Duché de Luxembourg durant l'année 2017 (voire rapport d'activités 2017).

Nous avons ainsi pu prendre part à des rencontres bilatérales et même plurilatérales menant à des partages d'expériences très enrichissants. J'ai notamment eu la chance de pouvoir participer en tant qu'observateur (en compagnie du Commandant de la Zone de Secours Luxembourg) au fameux exercice terroriste organisé à Esch-sur-Alzette début janvier 2019.

Si nous constatons que la vision stratégique et les procédures sont parfois bien différentes entre les deux pays, il n'en demeure pas moins possible de nouer des collaborations très concrètes sur le terrain.

Nos bonnes relations ont notamment permis aux pompiers de la Zone de Secours Luxembourg de pouvoir faire appel à leurs homologues grand-ducaux lors de l'incendie de l'usine Stalbois à Étalle.

Les différentes zones de police frontalières ont également l'habitude de travailler en concertation avec leurs homologues lors d'événements. De plus, nous avons prévu, en accord avec nos partenaires français et namurois, d'inviter comme observateurs les représentants policiers luxembourgeois au comité de pilotage des accords de Tournai II.

Benelux

Le Benelux offre également un cadre de collaboration intéressant. Un traité de collaboration policier a en effet été ratifié le 8 juin 2004. Ce traité a été mis à jour en juillet dernier. C'est

ce cadre qui permet notamment aux zones de police transfrontalières de collaborer avec le voisin grand-ducal.

Dans le cadre du Benelux, outre les différentes entrevues que j'ai pu avoir avec Monsieur Thomas Antoine, Secrétaire général, j'ai également pris part à un grand colloque dédié à la sécurité transfrontalière qui se tenait à Maastricht.

Inter'Red

Inter'Red est un projet financé par Interreg. Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et développer des solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Inter'Red provient du programme transfrontalier de Coopération Territoriale Européenne 2014-2020 INTERREG V-A « Grande Région ». Ce volet A du programme INTERRED V vise les projets de coopération transfrontalière au sein d'une partie de la Grande Région.

Le projet Inter'Red se concentre uniquement sur les coopérations entre services de secours. Pour la Belgique, seuls la Zone de Secours Luxembourg (ZSLux) et les services fédéraux du Gouverneur de la province de Luxembourg (SFG Lux) sont partenaires.

Les autres participants sont :

- SDIS 57 (Moselle)
- SDIS 54 (Meurthe-et-Moselle)
- SDIS 55 (Meuse) → à confirmer
- L'État-Major Interministériel de la Zone de Défense et Sécurité Est
- L'Administration des services de secours du Grand-Duché de Luxembourg
- Le ministère de l'Intérieur de la Rhénanie-Palatinat
- Le ministère de l'Intérieur de la Sarre

L'objectif est de travailler ensemble selon cinq grands axes (Work Packages) :

- Coordonner et évaluer (suivi administratif et financier)
- Communiquer
- Trouver des solutions communes à des problèmes communs
- Se former ensemble (mise en réseau des centres de formations GR)
- Améliorer le traitement de l'alerte

Le financement de ces Work Packages est prévu sur quarante-huit mois.

La ZSLux et les SFG Lux ne sont concernés que par deux de ces cinq Work Packages :

- « Trouver des solutions communes aux problèmes communs »
 - Un logiciel de traduction
 - Un véhicule PC-Ops transfrontalier
 - L'amélioration de l'aide adéquate la plus rapide
- « Se former ensemble »
 - Site de formation « à chaud » (Bastogne)
 - Site de formation « à froid » (Paliseul)

1.1.2. Gestion de crise

Conformément à l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif à la planification d'urgence et la gestion de crise, le Gouverneur est responsable de la sécurité civile sur le territoire de la province, au même titre qu'un bourgmestre dans sa commune et que le Ministre de l'Intérieur sur le territoire de la Belgique.

L'année 2018 n'a pas connu de déclenchement de phase provinciale au sens de cet arrêté royal. Toutefois, certaines situations ont nécessité des réunions de coordination avec l'ensemble des disciplines.

1.1.2.1. Incendie d'un camion sur la E411

Le 15 janvier 2018, en fin de journée, un camion accidenté a pris feu sur la E411 à hauteur de Tellin. Cet incident n'a pas nécessité de déclenchement de phase communale ou provinciale, mais a tout de même généré une certaine coordination menée par mes services ainsi qu'une communication de crise.

1.1.2.2. Intoxications mouvements de jeunesse

La période des camps estivaux est souvent source de nombreux problèmes. Cette année encore, plusieurs intoxications alimentaires ont touché certains camps. Avec notamment une évacuation nécessaire à Chiny.

1.1.2.3. PPA

Début septembre 2018, des carcasses de sangliers infectés par la peste porcine africaine sont découvertes dans le sud de la province. Si la crise est gérée depuis son début par le Ministre régional de la Chasse et des Forêts, compétent pour ces matières, je suis resté particulièrement attentif à l'évolution de la situation et en lien permanent avec le Ministre Collin et son cabinet. J'ai notamment organisé plusieurs réunions avec les bourgmestres et le Ministre au Palais provincial. J'ai également pris un arrêté complémentaire à celui du Ministre pour interdire les camps de mouvements de jeunesse dans la zone infectée.

1.1.2.4. Fuite SWDE

Du 7 au 11 décembre 2018, la rupture d'une conduite d'eau de la SWDE à hauteur de Halleux (La Roche-en-Ardenne) a engendré de nombreuses perturbations sur la distribution d'eau dans les communes de Durbuy, Hotton, La Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne, Nassogne et Rendeux.

Grâce à une bonne collaboration avec les communes concernées et la SWDE, nous avons pu anticiper les pénuries et alimenter au fur et à mesure de la réparation les différents châteaux d'eau dont le niveau descendait dangereusement. Si bien, qu'aucune coupure totale d'approvisionnement n'a été constatée.

1.1.2.5. Sècheresse

L'intense période de sècheresse que nous avons connue l'été dernier a eu inévitablement des répercussions sur notre province rurale. Au vu des nombreux feux de broussailles, j'ai pris la décision de prendre un arrêté de police interdisant les feux en dehors de la sphère privée. Cet arrêté visait notamment les feux de camps allumés par les mouvements de jeunesse.

J'ai également pris l'initiative d'envoyer un alert-sms lors du premier jour de la Foire agricole de Libramont en rappelant que les conditions d'extrême chaleur imposaient aux visiteurs de bien s'hydrater.

1.1.2.6. Appui aux gestions de crises communales

La révision de l'arrêté royal relatif à la planification d'urgence et à la gestion de crise prévoit que les services du Gouverneur puissent venir en appui des communes en cas de phase communale.

En 2018, trois phases communales ont été déclenchées. Pour chacune d'entre elles, nous avons apporté un appui, qu'il soit direct avec une présence à leur côté, ou plutôt indirect avec des contacts téléphoniques tout au long de la crise.

Neufchâteau – 12 février 2018

Dans la nuit du 11 au 12 février 2018, un incendie s'est déclaré dans un immeuble du centre ville de Neufchâteau. Ne faisant fort heureusement aucune victime, cet incendie a généré de nombreux dégâts. De plus, sa situation en plein cœur de la cité chestrolaise a nécessité le déclenchement par l'autorité communale d'une phase communale.

Mes services et moi-même sommes intervenus en appui indirect. J'ai eu plusieurs contacts téléphoniques avec le bourgmestre pour suivre l'évolution de la situation. Le responsable D5 provincial a également contacté le D5 local pour faire offre de service. Finalement, aucune intervention directe n'a été nécessaire.

Bastogne – 29 mai 2018

Dans la soirée du 29 mai, une fuite de gaz a été détectée en plein centre de Bastogne. Dans la foulée, le bourgmestre a pris la décision de déclencher une phase communale. Nous sommes restés en contact téléphonique jusqu'en début de nuit et la levée de la phase communale.

Vielsalm – 1^{er} juin 2018

Suite à des pluies diluviennes dans le nord de la province, le bourgmestre de Vielsalm a décidé de déclencher une phase communale. Une grande partie du territoire de la commune était en effet durement touchée et de nombreuses maisons endommagées.

Le bourgmestre est resté en contact avec mon Commissaire d'arrondissement a.i. qui faisait fonction de Gouverneur en raison de mon absence pour voyage à l'étranger (JERTE à Lyon).

Finalement, la phase communale a été levée vers 21h00.

Plusieurs autres communes du nord de la province ont également été touchées, mais les dégâts étant moindres, aucun autre bourgmestre n'a pris la décision de déclencher de phase communale. Cela aurait inévitablement engendré le déclenchement d'une phase provinciale.

Messancy – 20 juin 2018

Dans la matinée du 20 juin 2018, un individu, après avoir violemment agressé son ex-compagne à l'aide d'une hache, s'est retranché dans une habitation de Longeau avec une bombe artisanale factice.

Ces événements ont nécessité le déclenchement d'une phase communale. Le bourgmestre absent, c'est le premier échevin qui s'en est chargé après quelques cafouillages.

Au vu de la situation chaotique et de l'absence du bourgmestre, j'ai demandé à mon Commissaire d'arrondissement a.i. de se rendre sur place et de les assister dans cette gestion de crise qui a tout de même nécessité une évacuation importante (une école se trouvait dans le périmètre) et qui a attiré l'attention de nombreux médias nationaux.

La situation est finalement rentrée dans l'ordre en début d'après-midi.

1.1.3. Zones de secours

Outre la tutelle légale que j'exerce sur la Zone de Secours Luxembourg, je travaille en étroite collaboration avec le Commandant de la zone pour la stratégie et la collaboration transprovinciale et transfrontalière et, enfin, avec l'école du feu que je préside. L'asbl, vouée à disparaître, car n'ayant plus l'agrément pour la formation, s'inscrit pleinement dans le projet Inter'red et a acté lors de sa dernière AG le soutien financier à la zone.

Nous avons également beaucoup travaillé au projet de reprise par la Zone de Secours des bâtiments de la protection civile de Libramont. Après de longues négociations avec le Ministre de l'Intérieur, nous sommes parvenus à définir une proposition intéressante qui a été acceptée par le conseil de la zone en ce début d'année 2019.

1.1.4. Police intégrée

1.1.4.1. Concertation autorités provinciales et policières

Comme en 2017, j'ai tenu à entretenir une relation étroite avec le DirCo, le Commissaire Divisionnaire Daniel Sommelette. Nous préparons notamment ensemble les points de sécurité mis à l'ordre du jour de la conférence des Gouverneurs.

De plus, en collaboration avec le Procureur du Roi, nous réunissons les comités de concertation suivants :

- Task Force locale sur la radicalisation dans la province.
- Concertation des autorités provinciales et policières :
Pour information, la cellule de sécurité provinciale a retenu trois axes de réflexion avec le Procureur général auprès de la Cour d'appel de Liège.
- Commission CIC :
Les centres d'appels téléphoniques (100-101-112) sont actuellement tous rassemblés en un seul endroit à Arlon. Plusieurs initiatives concrètes de collaboration et d'échange d'informations sont en cours.

Au sein de ces comités, nous procédons également à l'analyse systématique des notes communiquées par l'OCAM afin d'informer les autorités communales, essentiellement en matière d'organisation d'événements.

1.1.4.2. Recrutements et renouvellement

Chef de corps

La province de Luxembourg compte six zones de police. Deux d'entre elles ont connu le départ à la pension de leur chef de corps. Conformément à la législation, j'ai dans les deux cas pris part à la commission de sélection.

- Zone de Police Arlon-Attert-Habay-Martelange
- Zone de Police Famenne-Ardenne

1.1.4.3. Transmigration

À l'instar de l'ensemble du pays, la province de Luxembourg a été confrontée, en 2018, à l'émergence, sur et aux alentours des aires de repos situées le long des grands axes autoroutiers (E411 essentiellement), de groupes de migrants qui souhaitent rejoindre le Royaume-Uni en embarquant illégalement dans des véhicules de transport (poids lourds).

Ces migrants qui, pour la plupart d'entre eux sont originaires de l'Afrique de l'Est, ne souhaitent pas introduire une demande d'asile dans notre pays. Ils sont donc à distinguer des demandeurs d'asile, en provenance notamment d'Irak ou de Syrie, actuellement hébergés dans les centres pour réfugiés présents sur tout le territoire national et notamment dans différents centres dans notre province.

Pour faire face à ce phénomène, les autorités judiciaires et administratives ainsi que tous les services de la Police fédérale et de la Police locale de la province de Luxembourg se sont associés pour définir de concert les mesures de police administrative et de police judiciaire à mettre en œuvre. J'ai, en compagnie du Directeur coordonnateur de la Police fédérale, coordonné l'ensemble des actions.

Nous avons également, avec les autorités judiciaires, défini un plan d'action comprenant des mesures de contrôle dans les trains, sur et à proximité des parkings autoroutiers, ainsi que l'initiation de dossiers judiciaires.

Les objectifs poursuivis sont d'une part d'assurer la sécurité des citoyens, des transporteurs routiers et des migrants et d'autre part de contribuer au démantèlement d'organisations criminelles actives dans le trafic des êtres humains.

Pour illustrer cette dynamique, signalons l'opération policière organisée le mercredi 19 septembre 2018, de concert entre la Police fédérale (DCA – PJF – WPR) et la zone de police Semois et Lesse, visant le démantèlement d'un groupe d'auteurs criminels actifs dans le nord de la province (aire de repos de Tellin). Cette opération a permis l'arrestation de trois suspects (passeurs présumés) qui ont été mis à la disposition du Juge d'instruction en charge du dossier ainsi que l'interpellation de neuf personnes en séjour illégal.

Des patrouilles préventives ont été orientées vers cette zone d'intervention afin d'éviter l'installation de « camps de fortune ». D'autres opérations de ce type ont également été mises en œuvre dans le reste de la province sur base des informations recueillies.

1.2. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE

En 2018, j'ai tenu à conserver des relations étroites établies dès mon entrée en fonction entre mon cabinet et les services du SPF Intérieur d'Arlon.

C'est ainsi que nous tenons toujours des réunions hebdomadaires avec le Directeur du SPF Intérieur d'Arlon, Stéphan De Mul, accompagné de la responsable planification d'urgence, Anne Dalemans.

De plus, nous avons maintenu le détachement d'un agent au sein de mon cabinet dans le cadre des crédits de coordination alloués par le SPF Intérieur.

1.2.1. Tutelles

1.2.1.1. Zone de Secours Luxembourg

En application de la loi du 14 janvier 2013 modifiant celle du 31 décembre 1963 sur la protection civile, j'ai été amené, faute d'accord des communes, à arrêter le montant des frais admissibles et à procéder à leur répartition.

Concernant la tutelle, mes services ont instruit quatre-cent-quatre-vingts dossiers (personnel et marchés publics) au cours de l'année 2018.

1.2.1.2. Zones de Police

Conformément à la législation définissant le rôle et les missions des Gouverneurs, j'exerce une tutelle sur le fonctionnement des polices locales de la province de Luxembourg. À ce titre, quatre-cent-cinquante-huit dossiers ont été instruits par mes services sans qu'aucun ne requière de ma part un arrêté de suspension.

1.2.2. Armes

Depuis la loi sur les armes du 9 juin 2016, toute personne qui souhaite acquérir une arme doit solliciter au préalable une autorisation auprès du Gouverneur compétent pour son lieu de résidence.

Le détachement en janvier 2017 au sein de mon cabinet d'un officier de liaison de la police fédérale a grandement facilité le travail des agents en charge de cette matière, notamment pour certains dossiers sensibles.

Le projet d'amnistier les personnes en irrégularité depuis plusieurs années pose évidemment question. En province de Luxembourg, ils seraient plus de huit mille concernés. J'ai toutefois demandé à mes services d'attendre une position claire de la part du collège des procureurs généraux avant d'entreprendre toute démarche.

1.2.2.1. Documents enregistrés ou émis :

- Armes enregistrées en modèle 9 (sous couvert d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif) : 966
- Armes pour lesquelles une autorisation (modèle 4) a été délivrée en tant que nouvelle demande : 715

- Armes pour lesquelles une autorisation (modèle 4) a été renouvelée dans le cadre du contrôle quinquennal : 613
- Carte de tireur d'un jour (complétée par les stands de tir et renvoyée aux Services du Gouverneur) : 148
- Régularisation de modèles 6 (anciennes armes historiques, folkloriques, décoratives) : 5
- Nouvel agrément de stand de tir : 1
- Renouvellement d'agrément de stand de tir : 8
- Nouvel agrément de collectionneur : 3
- Cartes européennes délivrées : 181
- Nouvel agrément d'armurier : 1
- Renouvellement d'agrément d'armurier : 3

1.2.2.2. Arrêtés :

- Arrêtés de suspension : 0
- Arrêtés de retrait : 14
- Arrêtés de refus : 3
- Arrêtés d'irrecevabilité : 3
- Arrêtés de limitation : 3

1.2.2.3. Autres :

- Dossiers classés sans suite : 129

1.2.3. Dérogations d'architectes

Dès mon entrée en fonction, et ce en collaboration avec les services du SPF Intérieur d'Arlon, j'ai décidé de durcir, en respect de la législation en la matière, les dérogations d'architectes allouées aux personnes ne possédant pas le diplôme d'architecture (cf. la circulaire du 15/06/2016 fixant les règles concernant la dérogation au monopole des architectes en application de l'article 4, alinéa 2, de la loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte).

Il avait été décrété par mon prédécesseur que les agriculteurs recevraient plus de largesse dans l'obtention de cette dérogation afin de leur éviter des frais supplémentaires.

Ma vision est que ce genre de pratique ne leur rend pas nécessairement service puisqu'en cas de sinistre de leur installation, les assurances n'interviendraient sans doute pas de la même manière que si les plans avaient été approuvés par un architecte reconnu.

De plus, il me semble nécessaire de protéger cette corporation.

Dorénavant, les demandeurs doivent prouver, diplôme à l'appui, qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour pallier l'intervention d'un architecte reconnu. De plus, nous leur demandons de nous fournir leur plan. Ceux-ci sont analysés par les services du SPF Intérieur.

En 2018, quatre dérogations ont été octroyées.

1.2.4. Gardes champêtres particuliers

En 2018, mes services du SPF Intérieur chargés de cette matière ont traité cent-trente dossiers relatifs aux gardes champêtres particuliers.

La formation des gardes champêtres particuliers est organisée en province de Luxembourg en collaboration avec nos voisins de Namur.

Les formations 2018 ont été suivies par onze candidats, dont huit de la province de Luxembourg.

1.2.5. Transports d'explosifs et munitions

En matière d'explosifs, le Gouverneur tire l'essentiel de ses compétences de la loi du 28 mai 1956 relative aux substances et mélanges explosifs et de l'arrêté royal du 23 septembre 1958 portant sur le règlement général sur la fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, l'emploi et le transport de produits explosifs (ainsi que divers arrêtés royaux modificatifs et arrêtés ministériels d'application ou de dérogation).

En 2018, j'ai octroyé quatre-vingt-sept autorisations de transports de substances explosives et de munitions.

1.2.6. Organisations sportives

1.2.6.1. Rallyes

Le traitement des autorisations pour les épreuves automobiles sur la voie publique était historiquement une matière confiée au Commissaire d'arrondissement en province de Luxembourg.

Le départ à la pension de Xavier Bossu fin 2017 nous a poussés à revoir notre mode de fonctionnement. Grâce notamment à l'investissement de mon officier de liaison et du successeur de Xavier Bossu, nous sommes parvenus fin 2018 à instaurer une nouvelle procédure de traitement de dossier.

En 2018, mes services ont reçu quarante-six dossiers pour lesquels ils ont pu constater la présence d'un contrat d'assurance.

Nous avons organisé une réunion multidisciplinaire de sécurité provinciale dans le cadre de l'épreuve des « Legend Boucles de Bastogne » se déroulant presque exclusivement sur le territoire de la province de Luxembourg.

1.2.6.2. Courses cyclistes

En 2018, mes services du SPF chargés de la matière ont reçu et traité seize dossiers identifiés comme « courses cyclistes ».

Sept réunions multidisciplinaires de sécurité provinciale ont été organisées en province de Luxembourg.

Nous avons également coorganisé quatre réunions avec la province de Luxembourg et une avec la province de Liège pour des épreuves traversant le territoire des deux provinces concernées.

1.2.7. Prisons

Conformément aux articles 605, 607 et 611 du code d'instruction criminelle, le Gouverneur a l'obligation de visiter une fois par an les établissements pénitentiaires et veiller notamment à la sécurité, la salubrité et la santé des détenus. Ces visites ont été réalisées en août 2018. Outre cette exigence légale, le Gouverneur a profité de ces rencontres avec les directions pour de faire le point sur la planification d'urgence et plus particulièrement l'état d'avancement de la rédaction des plans internes d'urgence des prisons. Suite à ces visites, divers groupes de travail ont été constitués afin d'accompagner les établissements dans la mise à jour de leurs plans internes et parallèlement permettre aux services fédéraux du Gouverneur de recueillir les données nécessaires à l'élaboration des plans particuliers d'urgence et d'intervention relatifs aux différents sites.

Ces visites ont également permis de traiter avec les directions de la problématique des grèves au sein des établissements pénitentiaires et entamer une réflexion sur les mesures à prendre afin d'assurer la continuité du service public dans le cadre de la mission confiée au Gouverneur par le Ministre de la Justice.

1.3. SANTÉ

1.3.1. COAMU

La Commission de l'aide médicale urgente (COAMU), dont je suis membre, rassemble tous les acteurs d'une même province afin d'assurer la collaboration et le bon fonctionnement de l'aide médicale urgente (AMU).

Les séances de la COAMU analysent les activités des services de secours d'un point de vue opérationnel et stratégique. Les membres supervisent la formation des secouristes-ambulanciers et encouragent la collaboration entre les services et les personnes chargées de l'Aide Médicale Urgente aux patients tant en situation d'urgence individuelle ou collective, que de manière préventive, lors de manifestations à risques ou « d'exercice catastrophe », auquel l'Inspection d'hygiène fédérale prend part.

La commission veille également à la bonne gestion et au traitement approprié des appels à caractère médical adressés au système d'appel unifié.

LA COAMU se rassemble au moins une fois par an. En 2018, les membres se sont réunis en séance plénière le 14 décembre à Libramont. Cette réunion avait pour ordre du jour :

- la présentation du Plan d'Intervention Médical de la province de Luxembourg ;
- la présentation des mesures envisagées dans le cadre de la réforme de l'AMU ;
- faire l'état des lieux de la formation des secouristes-ambulanciers ;
- établir le bilan des activités 2018 ;
- établir les objectifs pour 2019.

1.3.2. AMU

Afin d'optimiser l'organisation de l'AMU à l'échelle de la province de Luxembourg, une étude prospective a été commandée par l'institution provinciale. L'objectif de cette étude est d'établir l'offre en soins de santé en province de Luxembourg et d'anticiper l'évolution de cette demande.

En effet, à l'heure actuelle, nous pouvons déplorer certains problèmes dans l'aide médicale d'urgence à différents stades de la prise en charge du patient : depuis l'appel (zone non couverte GSM), à la régulation, à l'envoi de vecteur, au transfert et à la prise en charge par un plateau technique en passant par la disponibilité de vecteur dans un délai raisonnable.

À ceci s'ajoutent des évolutions en matière de statuts, des difficultés pour recruter des professionnels tant médecins qu'ambulanciers, ainsi que la réorganisation des établissements hospitaliers envisagée au sein du territoire provincial à mettre en perspective avec le contexte régional et transfrontalier.

En outre, la rationalisation de l'organisation des soins à l'échelon national risque de créer des inégalités d'accès, de qualité et de sécurité pour certains citoyens de la province de Luxembourg.

La coordination des soins, la formation, la communication et la prévention notamment via les nouvelles technologies peuvent répondre à un certain nombre de problèmes à condition d'anticiper et d'accompagner le changement.

Afin d'identifier et de calibrer les investissements et nouvelles organisations à mettre en place, un comité de pilotage regroupant les acteurs de l'aide médicale d'urgence a été créé à l'initiative de la Province de Luxembourg. Ce comité, dont je fais partie, est également composé :

- du Député provincial ayant à sa charge les matières liées à la santé ;
- de l'Inspecteur d'hygiène fédéral pour la province de Luxembourg ;
- du Chef fonctionnel de la CU112 ;
- du Coordinateur des postes médicaux de garde ;
- du Commandant de la Zone de Secours Luxembourg ;
- du Directeur médical de Vivalia ;
- d'un fonctionnaire attaché à l'Observatoire de la Santé de la province de Luxembourg.

Ce comité de pilotage a ainsi mis en lumière la nécessité de missionner un bureau d'études indépendant afin de réaliser un rapport d'aide à la décision.

Ce rapport reprendra le contexte réglementaire et financier de l'AMU, l'inventaire des moyens humains et matériels, le diagnostic du fonctionnement et de la coordination, une vision prospective de l'évolution de la demande, mais également de l'offre en aide médicale d'urgence ainsi et surtout des recommandations sous forme de fiches action (reprenant objectifs chiffrés, budget, opérateurs, délai...).

En 2018, le comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises (le 23/04, le 22/05, le 12/06, le 20/09). Fin 2018, suite à procédure négociée, la réalisation de l'étude a été confiée à l'entreprise PriceWaterhouseCoopers.

1.3.3. Médecine de garde

Au cours du dernier semestre de 2017, j'avais été interpellé par la Commission médicale provinciale Luxembourg au sujet de la pénurie de médecins généralistes à laquelle la province de Luxembourg est confrontée et qui concerne la majeure partie du territoire. En effet, offrir un service de garde sur l'ensemble du territoire devient de plus en plus complexe, voire impossible pour certaines zones.

Les cercles de médecins généralistes avaient ainsi souhaité que je puisse m'associer à leurs réflexions.

Ainsi, afin de garantir une permanence de soins de première ligne pour l'ensemble des citoyens, l'asbl Postes médicaux de garde Luxembourg Dinant (PMGLD) a pris la décision d'ouvrir les postes de garde également pour les nuits de semaine. Ce nouveau système de garde est mis à l'œuvre depuis le 16 juillet 2018.

1.3.4. CPT-Lux

Un comité provincial pour la promotion du travail est institué au chef-lieu de chaque province. Il est chargé, au niveau provincial, d'assister la direction générale humanisation du travail dans l'exercice de sa mission. La présidence du comité provincial est assurée par le Gouverneur.

Au cours de l'année 2018 ont été organisés :

- une journée de formation pratique en sécurité destinée au secteur de la construction (26 et 29/01) ;
- des ateliers de sensibilisation, organisés en collaboration avec CONSTRUCTIV et la Confédération Construction Luxembourg, à destination des travailleurs du secteur de la construction (1 et 2/02) ;
- une session d'information à destination des maîtres coiffeurs de la province de Luxembourg sur leurs obligations légales en tant qu'employeur (ou maître de stage) vis-à-vis de la santé, de la sécurité et du bien-être de leurs travailleurs (05/03) ;
- deux matinées d'information à destination du secteur de l'enseignement sur la réalisation de plans internes d'urgence dans les écoles (12 et 13/03) ;
- deux journées sécurité et bien-être sur le lieu du travail destinées aux conseillers en prévention (24/04 et 10/09) ;
- deux sessions d'information à l'attention des entreprises du secteur bois ayant pour objet l'analyse obligatoire des risques (26/04 et 08/05) ;
- le congrès interprovincial francophone des comités provinciaux pour la promotion du travail à Bastogne (13/11)
- une journée de formation « Sécurité lors de travaux exécutés dans et aux abords des rivières » destinée tant à la ligne hiérarchique des pouvoirs publics (communes, provinces) que des entreprises privées, des ouvriers de terrain, des conseillers en prévention, des membres actifs des contrats rivières ou toute autre apprenant concerné par la thématique (26/11).

1.3.5. CNSMU

Le Conseil national des secours médicaux d'urgence (CNSMU) est un organe consultatif organisé au niveau national. Il donne un avis au Ministre qui a la Santé publique dans ses attributions, sur toutes les matières concernant :

- l'organisation, le fonctionnement, la formation et l'information des personnes, fonctions et services qui collaborent, soit à l'aide médicale urgente, soit au transport non urgent de malades (dans ce dernier cas, en ce qui concerne les aspects qui ont une incidence sur l'aide médicale urgente) ;
- la collecte et l'enregistrement des données relatives à l'aide médicale urgente ;
- le contrôle de la qualité et l'évaluation de la pratique, en fonction de critères scientifiquement pertinents ;
- les normes d'agrément des services ambulanciers visés à l'article 3bis de la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente, ainsi que les critères applicables à la programmation de ces services.

A l'occasion de la Conférence des Gouverneurs du 06/06/18, il avait été relevé qu'il serait utile que les Gouverneurs belges soient représentés au sein du CNSMU et ce afin d'intensifier la concertation entre les Gouverneurs de province et le SPF Santé publique. Lors de la Conférence du 05/09/18, la Gouverneur Cathy Berx et moi-même nous sommes portés candidats. Ainsi, depuis cette date, nous représentons nos collègues aux réunions du CNSMU.

1.4. FORMATION MEMBRES SERVICES DE SECOURS

1.4.1. Conseil de formation

Par un arrêté royal daté et 7 juillet 2017 (et publié au Moniteur belge le 7 août 2017), le Gouvernement fédéral a revu l'organisation de la formation des membres des services de secours.

Celle-ci était jusqu'ici confiée aux responsables des écoles subventionnées et, donc, en province de Luxembourg, au collège provincial.

Dorénavant, un Conseil de formation régira l'organisation et le contenu des formations dispensées aux membres des services de secours.

La composition de ce conseil est définie par l'article 175/2 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et par l'AR du 7 juillet 2017 :

- Le Gouverneur préside le conseil de formation ;
- Les autres membres sont proposés par le Commandant de zone et le Directeur du centre de formation ;
- Le conseil peut inviter des experts si nécessaire.

Concrètement le Gouverneur, le Commandant de province et la Directrice de l'IPF, en respect des législations, proposent que le Conseil de formation se compose en province de Luxembourg comme suit :

- Le Gouverneur ;

- Le responsable de la coordination des formations pour la Zone de Secours Luxembourg ;
- Un membre du personnel professionnel et un membre du personnel volontaire de la Zone ;
- La Directrice de l'IPF ;
- Un pédagogue ;
- Un expert de la Filière blanche.

L'intérêt de cette réforme réside dans la coordination qu'elle engendrera entre la formation continuée et la formation permanente des membres des services de secours.

- Formation continuée rassemble les brevets permettant une évolution de carrière et formations obligatoires. Ces cours sont donnés et organisés par des écoles et organismes subventionnés (l'IPF en province de Luxembourg) ;
- Formation permanente est l'ensemble des heures que chaque membre des services de secours doit suivre afin de rester à niveau (en principe 24h de service = 24h de formation). Ces formations s'inscrivent donc dans le quotidien des pompiers. Ces formations sont organisées au sein des zones par les zones.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de lien direct et/ou de coordination entre ces deux types de formations. Celles-ci se donnent parfois au même endroit avec les mêmes formateurs sans pour autant qu'elles soient coordonnées.

De plus, la Zone de Secours Luxembourg est pour l'instant considérée comme spécialiste pour les formations de feux de forêt. Or ce type d'incident n'est en rien un risque identifié en province de Luxembourg. Par contre, la Zone de Secours Luxembourg s'est proposée pour intégrer des formations de type « désincarcération lourde », chose qui n'existe pas encore.

Les premières réunions du conseil de formation ont permis de définir des objectifs clairs de formations en fonction des besoins établis par la zone. En province de Luxembourg, un déficit concernant les gestes de base pour les secouristes-ambulanciers a été constaté. Nous avons donc défini des formations de base et force est de constater que la situation s'est déjà nettement améliorée en quelques mois seulement.

1.4.2. École de la sécurité

Indépendamment des formations dispensées aux fonctionnaires communaux, la cellule de sécurité provinciale, constatant des lacunes chez les officiers et non-officiers des différents services d'urgence et d'intervention dans les matières liées à la gestion de crise, a décidé d'organiser des cycles de formations à leur attention.

Nous avons donc, en partenariat avec l'Institut provincial de Formation, dispensé des formations à une centaine d'officiers. Cette formation visait notamment la « concertation capot », à savoir la première concertation multidisciplinaire dans le cadre d'une situation d'urgence.

En 2019, cette formation sera étendue aux non-officiers des différentes disciplines.

1.4.3. Dir-PC-OPS

En province de Luxembourg, neuf membres des disciplines ont réussi la formation Dir-PC-Ops. Ce brevet est nécessaire pour pouvoir en crise endosser ce rôle essentiel. Les lauréats se répartissent comme suit entre les différentes disciplines :

- D1 : 2
- D2 : 2
- D3 : 5
- D4 : la protection civile n'a plus de Dir-PC-Ops attachés par province mais fonctionne par rôle de garde
- D5 : 0

Nous nous sommes vus à plusieurs reprises, notamment pour définir entre nous une manière de fonctionner afin d'être certains d'avoir à tout moment un (idéalement plusieurs) Dir-PC-Ops disponible.

MATIÈRES RÉGIONALES

2.1. CONTACTS AVEC LE CRC-W

Selon la répartition des compétences entre le pouvoir fédéral et le pouvoir régional, la Région wallonne est également un partenaire en matière de planification d'urgence et de gestion de crise.

En effet, les routes, les cours d'eau, les grands barrages, les forêts, et d'autres sont des matières relevant de l'expertise wallonne.

En cas d'incident, c'est donc le CRC-W qui prend la main. Pour autant, le Gouverneur et ses services restent compétents puisque tout incident peut avoir des répercussions dépassant les compétences du CRC-W et nécessiter le déclenchement d'une phase communale ou provinciale.

Des contacts ont donc été pris pour coordonner au mieux l'implication des services du CRC-W avec notre cellule de sécurité provinciale. À nos yeux, en cas de crise majeure dépassant les compétences wallonnes, le CRC-W doit être considéré comme un appui logistique (D4) ou un expert.

Cette position, évidente à la lecture de l'arrêté royal de 2006, n'est pas toujours bien comprise par le CRC-W qui trop souvent s'érige comme un organisme de gestion de crise sans tenir compte des compétences des Gouverneurs.

Je n'ai donc pas manqué de sensibiliser, en compagnie de mes collègues wallons, le Ministre-Président à ce sujet.

Nous attendons de rencontrer le nouveau Directeur du CRC-W pour bien redéfinir les rôles et missions de chacun au regard de la législation en matière de gestion de crise.

2.2. CELLULE ÉDUCATION PRÉVENTION

Suite à la sixième réforme de l'État et, plus précisément, à la régionalisation des matières liées à la sécurité routière, les « cellules d'éducation et de prévention » (CEP) de la police fédérale ont été supprimées. Ces services avaient pour vocation principale de prendre en charge la prévention en matière de sécurité routière en milieu scolaire en dispensant des informations et/ou des formations à destination des élèves terminant leur cursus primaire et secondaire.

Bien conscient de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris en la matière afin de maintenir à un niveau aussi bas que possible le nombre d'accidents de la route, et leurs conséquences humaines souvent dramatiques, le Gouvernement wallon a décidé de mettre dès 2017 un budget à disposition de chaque Gouverneur de province pour leur permettre de mettre en place à leur niveau une cellule similaire composée de deux membres policiers issus de la police locale.

Suite aux trois appels à candidatures parus dans ce cadre, deux policiers ont été successivement mis en place au sein de la CEP Luxembourg. Il s'agit de :

- l'INPP Frédéric Devillé, à la date du 01-09-2017 ;
- l'AGP Jean-Louis Latour, à la date du 01-03-2018.

Un rapport d'activités spécifique à la CEP Luxembourg se trouve en annexe du présent rapport.

2.3. RÉSEAU LUX

Depuis 2001, la démarche de développement territorial Réseaulux, anciennement intitulée Luxembourg 2010, oeuvre à fédérer les forces et les acteurs de la province de Luxembourg afin de préparer ce territoire rural aux défis de demain, dans un état d'esprit qui promeut les partenariats et les logiques de réseau.

Fin 2017, au vu de l'essoufflement du projet de territoire, plusieurs partenaires de Réseaulux avaient appelé à une relance de la démarche. Il convenait donc de revoir les objectifs opérationnels et les modalités de mise en oeuvre du projet afin de redynamiser l'asbl. Certains enjeux jugés prioritaires avaient alors été identifiés et décrits dans une note d'orientation adressée au Ministre René Collin, et ce en vue de l'obtention d'un subside qui permettrait à l'asbl d'atteindre ses objectifs.

Ainsi, les premiers enjeux sur lesquels il avait été décidé que Réseaulux se concentre étaient les suivants :

- Ruralité : deux projets avaient été développés dans notre note d'orientation ;
 - la création de Maisons de Services Publics ;
 - un partenariat avec les Universités de Liège, de Namur et de Louvain dans le cadre du Master en Smart Rurality lancé en septembre 2018 ;

- Tourisme : développement du potentiel touristique fort de la province de Luxembourg, notamment à l'intérieur du marché touristique de la Grande Région ;
- Filière bois : essor de la filière forêt-bois locale et valorisation à l'échelle de la Grande Région ;
- Marketing territorial : définition d'une stratégie performante devant permettre de combler le déficit d'image du territoire luxembourgeois et donc de développer son potentiel d'attractivité, dans le contexte wallon, belge et transfrontalier à l'échelle de la Grande Région ;
- Grande Région : réaffirmation de la position centrale de la province de Luxembourg en son sein, et donc développement de nouveaux projets transfrontaliers en étroite réflexion et collaboration avec les pays ou régions partenaires, notamment dans les domaines cités supra.

À l'occasion du Conseil d'administration de Réseaulux du 29/01/18, il a paru ambitieux pour les administrateurs de travailler sur les 5 thématiques présentées. Il a alors été décidé de se concentrer sur les thématiques de la ruralité, de la Grande Région et du marketing territorial, des réflexions ayant à l'époque déjà été menées en ce qui concerne les deux premières.

Un rapport d'activités spécifique à l'asbl Réseaulux se trouve en annexe du présent rapport.

2.4. SUPRACOMMUNALITÉ

Conformément à une lettre de mission du Ministre des Pouvoirs locaux, un rapport de supracommunalité a été communiqué au Gouvernement wallon.

Ce rapport vise à justifier l'utilisation de 20 % du fond des provinces dans des projets de supracommunalité.

La province de Luxembourg a la particularité de ne posséder qu'une seule Zone de Secours correspondant à l'ensemble du territoire de la province.

Cette Zone de Secours est en majorité subsidiée par la Province qui avec ce seul investissement remplit déjà ces obligations en matière de supracommunalité.

Mais la Province de Luxembourg ne s'arrête pourtant pas là et continue à investir dans des projets retenant l'intérêt de l'ensemble des communes luxembourgeoises.

J'ai ainsi obtenu de la part du collège provincial le détachement d'un agent provincial de niveau 1 qui se consacre exclusivement à l'aide aux communes en matière de planification d'urgence. Cet agent a travaillé au sein de mon cabinet du 1^{er} mars 2017 au 11 octobre 2018, date à laquelle il est devenu Commissaire d'arrondissement.

Le collège provincial n'a pas encore consenti au remplacement de cet agent.

2.5. RESPONSABILITÉS DES GOUVERNEURS

Tout au long de l'année 2018, j'ai pris part à de nombreux groupes de travail relatif à la responsabilité des Gouverneurs dans l'exercice de leurs différentes compétences et missions. Mes collègues m'avaient désigné comme leur représentant.

Ce groupe de travail est arrivé à un texte qui fut récemment approuvé par le parlement wallon. Ce texte couvre à la fois les Gouverneurs, mais également les Commissaires d'arrondissement et les Receveurs régionaux.

Je joins en annexe du présent rapport le listing de l'ensemble des compétences et missions confiées par les différents gouvernements aux Gouverneurs de provinces.

2.6. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE

2.6.1. Tutelles

2.6.1.1. Zones de Police

Budgets et modifications budgétaires

Gouverneur	
	Zone de police
Nombre d'actes reçus	11
Réclamations	0
Nb d'approbations	12
Nb d'approbations partielles	0
Nb non approbations	0
Gouvernement	
	Zone de police
Evocation 1^{ère} phase	3
Evocation 2^{ème} phase	3
Recours du Gouverneur	0
Recours de la zone	0
Réclamations	0
Nb d'approbations	
Nb d'approbations partielles	
Nb non approbations	
Confirmation décision du Gouverneur	3

Relativement aux six zones de police luxembourgeoise, les trois budgets ayant fait l'objet d'une évocation (1^{ère} et 2^{ème} phase) trouvent leur justification dans le fait que les dotations communales y relatives ont été augmentées contrairement au prescrit de la circulaire budgétaire, hors augmentations des charges de pension.

Comptes annuels

Gouverneur	
	Zone de police
Nombre d'actes reçus	6
Nombre de prorogations	0
Réclamations	0
Nb d'approbations	6
Nb d'approbations partielles	0
Nb non approbations	0

Relativement aux six zones de police luxembourgeoise, les six comptes annuels ont été approuvés, en bonne concertation comme pour les budgets avec les Services du Gouverneur ainsi qu'avec le SPF Intérieur et les zones de police elles-mêmes dans le cadre de l'instruction.

Dispositions générales en matière de personnel

En matière de personnel (cadre), trois dossiers zone de police ont été reçus et ont fait l'objet d'une approbation qui n'amène pas de commentaire particulier.

Gouverneur	
	Zone de police
Nombre d'actes reçus	3
Nombre de prorogations	0
Réclamations	0
Nb d'approbations	3
Nb d'approbations partielles	0
Nb non approbations	0
Gouvernement	
	Zone de police
Evocation 1 ^{ère} phase	0
Evocation 2 ^{ème} phase	0
Recours du Gouverneur	0
Recours de la commune	0
Réclamations	0
Nb d'approbations	
Nb d'approbations partielles	
Nb non approbations	
Confirmation décision du Gouverneur	

2.6.1.2. CPAS

En sa qualité de Commissaire du Gouvernement wallon, le Gouverneur est également chargé de l'exercice de tutelles sur les CPAS en tutelle générale spécifique (art. 111 à 112 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale) et en tutelle spéciale ordinaire sur recours (art. 112 bis de la loi organique).

Pour le Luxembourg, ces dossiers CPAS se ventilent de la sorte :

Tutelle générale d'annulation

A transmission non obligatoire Art. 112, §3 Loi organique	
Nombre d'actes reçus	0
Nombre de dossiers instruits	0
Sans suite	0
Sans suite avec remarque	0
Annulation	0
Exécutoire pas expiration du délai	0

À transmission obligatoire

Art. 111,1° à 4° Loi organique Attribution de marchés Publics, ROI des organes délibérants, rémunérations (fixation du montant du jeton de présence, pension de retraite, pécule de vacances...)	
Nombre d'actes reçus	43
Nombre de dossiers instruits	41
Sans suite	36
Sans suite avec remarque	5
Annulation	0
Exécutoire pas expiration du délai	1

Recours

Art. 112, §1, al. 3 et 4 et 112, §2	
Nombre de recours (bail à ferme et personnel)	5
Sans suite	4
Sans suite avec remarque	0
Annulation	1
Exécutoire pas expiration du délai	0

- Deux recours de particuliers relatifs à une délibération du CPAS portant sur la mise en location de parcelles agricoles et l'attribution des lots : dossiers classés sans suite, le CPAS ayant par la suite décidé de retirer les délibérations attaquées (Virton).
- Un recours en annulation introduit par un conseiller de l'Action sociale de Saint-Hubert contre 3 points ajoutés à l'ordre du jour des décisions du 1er octobre 2018 du CPAS : dossier classé sans suite dans la mesure où le requérant a été invité, s'il le souhaite, à introduire un recours à titre gracieux auprès du Conseil communal, première autorité de tutelle
- Un recours en annulation introduit par un agent statutaire contre la décision du CPAS de Houffalize l'évaluant avec la mention « réservée » : Monsieur le Gouverneur a été invité à signaler que la délibération était admise à sortir ses effets
- Un arrêté d'annulation pris par Monsieur le Gouverneur relativement à la délibération prise en séance du 23 avril 2018 par le CPAS relative à la sanction disciplinaire de la démission d'office à l'égard de sa Directrice financière.

Tutelle spéciale d'approbation

Art. 112 bis, ter, quater et quinquies Loi organique	
Nombre de recours	0
Déclaré recevable	0
Déclaré irrecevable	0
Approbation	0
Non approbation	0

2.6.1.3. Fabriques d'église

Dorénavant, sont soumis à la tutelle générale obligatoire du Gouverneur l'attribution des marchés publics au-delà d'un certain seuil, les opérations immobilières dont le montant excède 10.000 € (transfert vers le Gouverneur d'un certain nombre d'actes relevant précédemment de la tutelle du Ministre), les dons et legs, la construction d'un immeuble à affecter à l'exercice du culte ou au logement du Ministre du culte (décision de principe).

Pour les autres actes non obligatoirement transmissibles, le Gouverneur peut être amené à statuer à son initiative (droit d'évocation) ou suite à un recours du Collège communal.

Art. L3161-4 Fabriques d'Eglise	
Nombre d'actes reçus	11
Nombre de dossiers instruits	10
Sans suite	3
Sans suite avec remarque	7
Annulation	0
Exécutoire pas expiration du délai	0

Les remarques portent notamment sur le respect de la loi du 29 juillet 1991 sur la motivation formelle des actes administratifs (il convient d'indiquer dans les délibérations les considérations de droit servant de fondement à la décision) ainsi que sur l'absence d'annexe (en l'occurrence, un dossier d'expertise de la valeur vénale du bien d'un co-échangeur)

Art L 3161-5 Fabriques d'Eglise	
Nombre de recours	0
Sans-suite	0
Sans suite avec remarque	0
Annulation	0
Exécutoire pas expiration du délai	0

2.6.2. Receveurs régionaux

Afin de faire face à la mise à la retraite et/ou au départ annoncé de plusieurs receveurs régionaux vers des entités locales, d'une part et dans le souci de restaurer une certaine mobilité entre entités qui a pu faire défaut au cours des dernières années, d'autre part, une importante réorganisation des ressorts a été décidée avec prise d'effet au 1er septembre 2018.

La préparation de cette réorganisation a pris plusieurs mois afin de respecter au maximum les équilibres entre receveurs en termes de charge de travail, de distance entre le domicile et les différents lieux de travail et d'équité dans la mobilité entre entités.

Une réunion d'information a été organisée avec l'ensemble des receveurs régionaux afin d'exposer les raisons et les conséquences des changements programmés.

Le dossier du statut des receveurs régionaux en préparation au Gouvernement Wallon a par ailleurs fait l'objet de plusieurs relectures et plusieurs avis détaillés portant tant sur les projets de décrets modifiant le code de la démocratie locale et de la décentralisation et la loi organique des CPAS que sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon, ont été rendu.

2.6.3. Calamités

Plusieurs événements climatiques de 2017 ont été gérés en 2018. Certains dossiers ont abouti à une indemnisation du fond des calamités.

2.6.3.1. Sécheresse 2017 (sécheresse reconnue d'août 2016 à juin 2017)

Au total, mille-six-cent-quatorze dossiers recevables sur l'ensemble des quarante-quatre communes de la province de Luxembourg. Mille-cinq-cent-cinquante-trois indemnisations ont été octroyées pour un montant total de 4.252.010,00 €, soit une moyenne de 2.737,00 €. Mille-trois-cent-trente-huit indemnisations octroyées pour les producteurs du Luxembourg pour un total de 3.967.285,79 € ont été réglées en 2018. Le reste sera payé en 2019.

2.6.3.2. Gel 2017 (période de gel de fin avril 2017)

Au total, onze dossiers sur six communes de la province de Luxembourg ont abouti à 105.420,00 € payés en indemnisations.

2.6.3.3. Cimetières et sépultures

La création ou extension de cimetières est soumise à l'approbation du Gouverneur – tutelle spécifique (article L1232-3 du CDLD) :

- Un seul dossier d'approbation de création de cimetière (réaffectation en parc mémoriel et création d'une parcelle des étoiles à l'ancien cimetière de Fronville – commune de Hotton).

2.7. ÉLECTIONS

2.7.1. Organisation

L'année 2018 a évidemment été marquée par les élections communales et provinciales du 14 octobre. Celles-ci ont nécessité beaucoup d'attention et d'investissement au sein de mon cabinet. Contrairement aux autres provinces wallonnes, nous n'avons reçu aucun soutien de la part du SPW ou du SPF décentralisé à Arlon.

Nous avons donc multiplié les réunions à Namur avec la DGO5 ainsi que les concertations avec le Greffier en chef du Tribunal de Première Instance du Luxembourg. Finalement, les opérations électorales se sont déroulées tout à fait normalement de sorte qu'aucun incident ne fut à déplorer.

2.7.2. Recours

Suite à la modification du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les Gouverneurs étaient pour la première fois chargés de la validation des élections communales (en lieu et place du collège provincial).

Il appartenait donc également aux Gouverneurs de statuer face à d'éventuels recours.

En province de Luxembourg, quatre recours ont été introduits. Ceux-ci concernaient les communes d'Aubange, Houffalize, Tintigny et Neufchâteau.

Pour les trois premières citées, j'ai, conformément à l'article L4146-5 du CDLD, constaté que les irrégularités visées par les requérants n'étaient pas susceptibles d'influencer la répartition des sièges. J'ai donc validé les résultats de ces élections au même titre que les quarante autres communes.

Je n'ai par contre pas pu statuer dans le délai prévu par l'article L4146-12 du CDLD concernant le recours introduit par deux listes dans le cadre des élections communales de Neufchâteau. En effet, dès le lendemain du scrutin, et donc avant même l'introduction des recours, le Parquet du Luxembourg a saisi l'ensemble des documents électoraux à l'exception des bulletins. Au vu de la nature des recours et de cette saisie, il m'était impossible de statuer. J'ai donc, dans le délai légal de trente jours, pris une décision interlocutoire constatant mon impossibilité de statuer dans ce dossier.

Finalement, après plusieurs mois d'instruction, le dossier électoral m'a été communiqué fin mars. La procédure de trente jours a donc pris cours à ce moment. J'ai pu, après étude des différents documents, instruction de la DGO5, auditions de témoins et plaidoiries des parties, prendre une décision. Les éléments en ma possession m'ont permis de conclure que les irrégularités et leur nombre étaient susceptibles d'avoir influencé la répartition des sièges. J'ai donc annulé les élections communales à Neufchâteau et les Chestrolais retourneront aux urnes le 16 juin 2019.

MATIÈRES PROVINCIALES

3.1. COLLÈGE PROVINCIAL

Conformément à l'article 61 du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, j'assiste aux collèges provinciaux en tant que Commissaire du Gouvernement sans voix consultative ni délibérative.

Ceux-ci se tiennent tous les jeudis.

En cas d'absence, je m'y fais représenter par mon Commissaire d'arrondissement.

3.2. CONSEIL PROVINCIAL

Conformément à l'Article 123 de la Loi provinciale du 30 avril 1836, j'assiste aux délibérations du conseil provincial.

3.2.1. Mercuriale

Comme chaque année, j'ai pris la parole lors du premier conseil provincial de 2018 pour prononcer ma traditionnelle mercuriale. J'ai cette fois-ci décidé de développer des sujets ayant trait à la sécurité transfrontalière.

3.3. CONFÉRENCE LUXEMBOURGEOISE DES ÉLUS

En province de Luxembourg, une réunion trimestrielle rassemble l'ensemble des élus luxembourgeois (députés, bourgmestres, etc.) sur des sujets d'intérêt provincial.

Ces conférences sont l'occasion pour moi de m'entretenir avec les bourgmestres à propos de sujets d'actualité, notamment en termes de sécurité civile. J'en profite par exemple souvent pour leur présenter de nouveaux outils développés par le centre de crise fédéral.

3.4. CHASSE ET PÊCHE

3.4.1. Chasse

Le Gouverneur et le collège provincial ont invité des chasseurs à prendre part aux quatre battues de la chasse provinciale de Mirwart.

Dix-huit personnes ont pris part à la chasse organisée le vendredi 5 octobre 2018.

3.4.2. Pêche « Parcours du Gouverneur » à Mirwart

Sur demande au Gouverneur, le citoyen peut demander une autorisation de pêche pour deux années maximum et non renouvelable sur le « Parcours du Gouverneur » à Mirwart :

- le parcours est en no-kill sur son intégralité;
- le nombre de journées de pêche est limité à 7journs/an;
- le retrait du carnet de pointage doit se faire au bureau de la pisciculture du Domaine de Mirwart.

En 2018, cinquante-six permis ont été distribués.

3.5. VISITES DANS LA PROVINCE

- Visite département d'Arlon Hénallux : présentation de Hénallux : missions, enjeux et perspectives et visite du bâtiment
- JCI : Journée des Présidents JCI Bastogne
- JCI : rassemblement des JCI belges à Arlon
- TV Lux : Visite des installations (studios, régie, etc.) de TV Lux et de VivaCité, suivi d'une réunion de travail avec le collège de direction de TV Lux sur l'évolution de la télé locale et l'enregistrement du JT
- Visite des nouvelles installations du centre de crise à Libramont
- Visite chez Ores
- Visite BWM : Rencontre avec Mathieu Billa dans le cadre de la mission à NOLA puis visite du musée Bastogne War Museum
- Églises ouvertes - visite du chantier de Saint-Martin à Arlon toiture avec Madame Golinvaux
- Visite centre de crise GDL
- Visite de Traffic Control (Bruxelles-Midi)

- AKDT Neufchâteau, réunion de présentation suivie de la découverte des stages de danses et musiques du monde
- Visite expo Arlon chef-lieu de province, un destin entre les deux Luxembourg
- Visite Conpalux-Saupont

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE RÉSEAUX ET DE PARTENARIATS

4.1. PROTOCOLE

4.1.1. Titres royaux

Le Gouverneur remet, au nom de Sa Majesté le Roi, les titres royaux aux associations fêtant leurs cinquante années d'existence.

En 2018, j'ai procédé à la remise de six titres royaux :

- Alliance Philatélique OFAC
- Remise du titre de "Royal" au Tennis Club de Virton
- Tennis Club de Neufchâteau
- Syndicat d'initiative de Chiny
- l'asbl Amicale de Hondelange
- Club des jeunes de Vance

J'invite à chaque fois les représentants de ces clubs ou associations au Palais provincial d'Arlon pour une cérémonie officielle en présence du bourgmestre concerné.

Cette cérémonie permet de mettre à l'honneur des bénévoles méritants et leur offre bien souvent un beau coup de projecteur dans les médias locaux.

4.1.2. Te Deum

Chaque année, le Gouverneur s'associe au Commandement militaire de province pour l'organisation du Te Deum du 21 juillet dans le chef-lieu.

À Arlon, la tradition veut que les cinq cultes et confessions (catholiques, protestant, musulmans, juifs, laïcs) participent de concert à cette cérémonie.

Cette particularité est très appréciée et représente à mes yeux un exemple de tolérance et d'ouverture d'esprit.

4.1.3. War Heritage Institute

La province de Luxembourg, par l'intermédiaire du Gouverneur, s'est pleinement inscrite dans le projet War Heritage Institute, proposant, en cette année de centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, de rendre hommage à tous les héros oubliés enterrés anonymement dans les cimetières civils de Belgique.

Le mardi 15 mai 2018, la campagne d'hommage à « nos héros oubliés » en province de Luxembourg a été symboliquement lancée à Paliseul par l'apposition d'une plaque « Pro Patria » sur la tombe d'un soldat enterré dans le cimetière local.

D'autres communes ont suivi l'exemple en organisant des cérémonies pour l'apposition des macarons.

4.2. RELATIONS INTERNATIONALES

4.2.1. Visites d'Ambassadeurs

Lors de l'année 2018, j'ai eu l'occasion de rencontrer bon nombre d'Ambassadeurs accrédités en Belgique lors de différentes réceptions.

Trois ont été reçus en province de Luxembourg : Pays-Bas le 3 mai, Suisse le 14 juin et Italie le 4 octobre.

J'ai également participé le 3 juillet à une réception à l'Ambassade des Pays-Bas.

Au vu de la situation géographique et socio-économique de la province de Luxembourg, je suis amené à rencontrer et m'entretenir très régulièrement avec l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg.

4.2.2. Missions

En 2018, j'ai effectué deux missions à l'étranger.

La première mission a eu lieu en Louisiane du 04/04 au 09/04. Cette mission organisée par Namur Europe Wallonie (NEW) l'agence de relations internationales de la Ville de Namur visait plusieurs objectifs :

- Célébrer le Tricentenaire de la Ville de la Nouvelle-Orléans : lors d'une réunion de l'Association Internationale des Maires Francophones à la Nouvelle Orléans en 2015, Mme Barzin, Échevine aux compétences mayorales de Namur, a évoqué avec le Maire de la Ville, M. Landrieu, l'idée d'offrir un saxophone géant à l'occasion du tricentenaire de la Nouvelle Orléans en 2018. En 2016, le Gouverneur Mathen a rencontré les responsables du Comité du tricentenaire de la Nouvelle Orléans. À ce moment, le programme du tricentenaire était plus avancé et les responsables des événements étaient clairement identifiés. Lors d'un entretien, M. Romig, directeur de la Fondation NOLA 2018, a fait part de l'honneur qui était fait à la Ville de recevoir un saxophone géant. Trois ans après ces premiers contacts, il s'agissait donc de participer à l'apothéose du projet : inaugurer un saxophone géant que la ville a choisi d'installer dans un petit parc déjà consacré à la musique, dans l'une des rues la plus animée du quartier français, Bourbon Street ;
- Marquer le 50^{ème} anniversaire du CODOFIL : à la fin des années 70, de nombreux enseignants belges partirent en Louisiane pour y enseigner le français dans les écoles élémentaires publiques. En 1979, les villes de Namur et de Lafayette décidèrent de se jumeler pour célébrer l'arrivée en Louisiane des premiers professeurs de français en provenance de Belgique, souhaitée par le Ministre de l'Éducation de l'époque, Monsieur Antoine Humblet, et mise en oeuvre par Mademoiselle Mariette Delahaut. Ensuite, il y eut l'ouverture d'un bureau de la Communauté française de Belgique à Lafayette. Au cours des 20 années suivantes, sous l'impulsion de Philippe Jadot, qui enseignait alors le français dans la petite bourgade louisianaise de Ville Platte, une vingtaine d'autres villes de la région de l'Acadiana ont suivi cet exemple et se sont jumelées avec des communes de Wallonie. À l'heure actuelle, la province de Luxembourg est celle qui compte le plus de communes jumelées avec des villes de Louisiane (treize communes sur quarante-quatre) ;
- Rencontrer les responsables du Musée de la Seconde Guerre Mondiale (National World War II Museum) de la Nouvelle Orléans afin de lancer les bases de futurs échanges entre ce musée et le Bastogne War Museum. Cette rencontre m'a entre autres permis de transmettre au Président du National WWII Museum l'invitation à participer aux commémorations liées au 75^{ème} anniversaire de la bataille des Ardennes, mais aussi de lui transmettre un projet d'accord d'échanges de collections et de documentations entre les deux musées ;
- Visiter le NIMSAT Institute : cet institut, installé dans le département d'informatique de l'Université de Lafayette, se concentre sur le développement de partenariats publics-privés et l'application de technologies de l'information avancées pour améliorer la résilience nationale à tous les risques, et à la mission de sauver des vies humaines. L'institut NIMSAT cherche à renforcer la résilience nationale à une gamme complète de catastrophes potentielles en menant des recherches pour développer des outils et applications innovants qui autonomisent la communauté par l'éducation, la formation, la sensibilisation et le soutien opérationnel. Le Nimsat travaille en étroite collaboration avec le Cabinet du Gouverneur de Louisiane au travers du LABIOC (Louisiana Business Emergency Operations Center).

Ma deuxième mission s'est déroulée à Lyon du 31/05 au 03/06 dans le cadre des Journées européennes des Représentants territoriaux de l'État et avec pour thème « Le rôle du Représentant territorial de l'État dans l'association du public aux projets d'infrastructures

ou d'évènements sensibles ». Les actes de ces journées se trouvent en annexe au présent rapport.

4.3. FONDATION ROI BAUDOIN

En 2018, j'ai réuni plusieurs personnes influentes de la province et de la place financière de Luxembourg afin de discuter avec elles de l'opportunité de créer un Fonds d'appui « Luxembourg » hébergé au sein de la Fondation Roi Baudouin. Ce Fonds a pour ambition de financer un projet qui positionnera la province de Luxembourg en tant que territoire qui promeut l'innovation, où il est opportun d'investir, et qui se démarque au niveau européen.

Ainsi, lors des premières rencontres de groupe, les participants se sont entendus sur plusieurs principes.

En effet, il a tout d'abord été convenu que le projet mis sur pied devra faire fructifier les talents des jeunes luxembourgeois en :

- mettant sur pied des actions susceptibles de le motiver à construire son futur ;
- intégrant ces projets dans des cycles de formation aux niveaux primaire, secondaire et universitaire.

Ce projet doit également favoriser les interactions avec les acteurs clés du Grand-Duché de Luxembourg dans un premier temps, français et allemands dans un second temps.

Enfin, nous avons orienté nos réflexions autour de la nécessité de démontrer toute la pertinence de l'étude des matières STEM, les entreprises technologiques ayant plus que jamais besoin de jeunes diplômés dans ces matières. Nous avons émis l'idée de tirer parti du pôle éducatif mis en place par l'ESA sur le parc d'activités GALAXIA à Transinne, l'utilisation du contexte spatial permettant de concrétiser les apprentissages des élèves dans les filières STEM.

4.4. ULG

4.4.1. Campus-Arlon

En qualité de Gouverneur de la province de Luxembourg, je participe au comité stratégique du Campus ULg Arlon.

La présence d'un campus universitaire sur le territoire de notre province rurale est évidemment essentielle. Aux yeux de l'ULg, ce campus représente une base avancée importante en vue de collaborations avec des universités du nord-est de la France ou de la nouvelle université à Luxembourg.

4.4.2. Conseil d'administration

J'ai également la chance de faire partie du Conseil d'administration de l'ULg. J'assiste régulièrement à ces réunions notamment pour m'assurer de l'avenir du site universitaire d'Arlon.

4.5. COLLOQUES ET CONFÉRENCES

4.5.1. Collège Belgique

Suite à une rencontre fin 2016 avec Monsieur Hervé Hasquin, alors Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, nous avons obtenu que cette prestigieuse organisation décentralise trois cours-conférences du Collège Belgique par an à Arlon, comme c'était déjà le cas à Mons, Charleroi, Namur et Liège.

C'est ainsi que l'année 2018 fut rythmée par trois conférences :

- Baron HANSEN, "L'économie de marché est-elle juste ?"
- Dominique LAMBERT, "Big Bang : quand science, philosophie et théologie s'en mêlent et s'entremêlent"
- Jean-Pierre DEVROEY, "Avant et après Dom Pérignon. Les multiples naissances du Champagne"

Ces conférences ont connu un franc succès, si bien que l'Académie a reprogrammé quatre cours-conférences pour l'année 2019.

4.5.2. Conférences

Au cours de l'année 2018, j'ai été convié par différents services club à donner des conférences sur mon rôle de Gouverneur, mes missions et ma vision et les enjeux de la province de Luxembourg.

- Conférence à la tribune du Grand Liège
- Conférence Kiwanis Arlon
- Conférence CCCA provinciaux
- Journée nationale de la SROR Espace 23
- Exposé Mars&Mercure Best Western Hotel Arlux

4.5.3. Godfroid

J'assume la présidence de l'asbl des Godefroid qui, chaque année, décerne des prix par catégories aux Luxembourgeois méritants. La cérémonie 2018 s'est déroulée à Houffalize et fut une fois de plus couronnée d'un grand succès.